

LÉGISLATION

Nous trouvons dans les journaux spéciaux, les décisions suivantes concernant les chemins de fer :

Dans l'Ohio, une femme de couleur a obtenu \$1,000 de dommages contre une compagnie parce qu'on lui avait refusé l'entrée du wagon des dames.

**

Un passager se rendait à New-York avec un billet portant l'avis ordinaire que le passager était tenu de l'utiliser le ou avant le 26 septembre. Ce jour-là, il prit le train à Rochester ; le lendemain, 27, le conducteur lui réclama le prix du passage pour toute la distance parcourue après minuit. La cour a déclaré que le billet avait été utilisé, au moins en partie, le 26, et que le passager avait rempli ses obligations. La compagnie a été condamnée à des dommages.

**

Un passager est blessé par suite d'un accident résultant de la vitesse excessive du train. La compagnie a prouvé que cette vitesse n'avait rien d'inusité et que personne ne s'était jamais plaint ; mais elle a tout de même été condamnée.

**

La cour suprême de Pennsylvanie a décidé que les compagnies de chemins de fer ne pouvaient pas refuser un billet parce qu'il avait été vendu au porteur par une personne qui n'avait pas d'autorisation à cet effet. Il y a encore de beaux jours pour les *ticket-scalpers*.

**

Il est défendu de descendre d'un train en marche ; mais si le train ralentit simplement à la station pour permettre aux passagers de descendre, les accidents sont aux risques de la compagnie. Si le train passe à pleine vitesse, brûle la station pour laquelle un passager est enregistré, il ne doit pas essayer de descendre, mais il a un droit d'action contre la compagnie pour avoir été transporté plus loin qu'il ne voulait.

**

Un passager avait reçu un coup de lampe sur la tête, de la part d'un employé ; la compagnie a eu beau démontrer que les serre-frein n'étaient pas engagés pour assommer les passagers, et qu'on ne pouvait dire que de pareils actes faisaient partie de leurs devoirs, le passager avarié a tout de même obtenu des dommages.

**

Il n'y a aucune réclamation contre une compagnie de la part d'un passager ou de ses représentants pour blessures ou perte de vie, si ce passager se faisait voiturer en opposition aux règlements connus de la compagnie.

**

En Géorgie, on a pris un bref d'injonction contre les commissaires des chemins de fer, leur défendant d'exiger la mise en force du nouveau tarif qu'ils avaient promulgué ; la cour a décidé à l'encontre de la charte spéciale de la compagnie sur le principe que la législature avait le droit de faire des lois générales, même à l'encontre des chartes particulières, que la commission des chemins de fer avait une existence légale et qu'il y avait tout au plus matière à une action en équité. L'injonction a été refusée.

**

Le congrès des juristes réunis à Cassela décidé à l'unanimité que le gouvernement était tenu d'indemniser les personnes arrêtées et libérées après un deuxième procès. On ne fait d'exception que pour le prisonnier qui aurait fait des aveux compromettants, ou aurait caché certains faits qui auraient amené sa libération immédiate. Ce principe est appliqué en Suisse depuis plusieurs années.

**

Une fabrique de laine, dans le Massachusetts, destinée à éveiller tous les employés, sonnait chaque matin à 5 heures. Quelques citoyens ont porté leurs plaintes devant les tribunaux, et la sonnerie a été assimilée aux nuisances publiques, et la cloche a été condamnée au silence jusqu'à 6 $\frac{1}{2}$ heures. Ce jugement a été maintenu par la cour d'appel.

Un jugement analogue a été rendu, il y a quelques mois, par un juge anglais.

—J'écris ceci, dit M. Nelson, de Rew, de Napierville, P.Q., pour certifier que j'ai souffert pendant six ans du rhumatisme accompagné des douleurs les plus atroces. L'Huile de St. Jacob m'a complètement guéri. Je crois qu'il n'est que juste que je fasse connaître par mon témoignage ce grand remède allemand. Quand je pense que j'ai souffert pendant six ans et payé des sommes énormes aux médecins sans être soulagé ! Je ne puis que bénir la Providence de nous avoir envoyé un remède si efficace à la portée de toutes les bourses.

NOS GRAVURES

M. Edmond Membrée

M. Edmond Membrée, le compositeur bien connu, qui vient de mourir, était né à Valenciennes en 1820. Il avait commencé ses études musicales dans sa ville natale, et les avait achevées au Conservatoire de Paris, sous la direction de Carafa. Une de ses premières œuvres fut la ballade *Page, Ecuyer, Capitaine*, qui lui rapporta en tout cinquante francs et eut une popularité immense.

En 1851, Edmond Membrée écrivit, sur des paroles d'Edouard Fournier et de M. Got, du Théâtre-Français, la musique d'un opéra en quatre actes, *l'Esclave* qui, reçu en 1853 à l'Opéra, ne fut joué qu'en 1874. Ce même théâtre avait d'ailleurs représenté de lui en 1857, un opéra en un acte, *François Villon*, dont les paroles sont également de M. Got. L'année suivante, le Théâtre-Français représentait *l'Œdipe Roi*, de M. Jules Lacroix, qui fut repris dernièrement. C'est Edmond Membrée qui avait écrit la musique des chœurs de cette tragédie. Enfin, il a fait jouer en 1864, au Châtelet, alors l'Opéra-Populaire, les *Parias*, et en 1876 un opéra comique, la *Courte Escalier*, dont les paroles sont de M. de Rounat.

Edmond Membrée est mort presque subitement, à Domont (Seine-et-Oise), de la rupture d'un anévrisme. Le peintre Jacque, son ami, était venu passer la journée avec lui. La matinée avait été très gaie ; Membrée avait fait promettre au peintre de ne partir sans ébaucher son portrait, qu'il lui promettait de faire depuis vingt-deux ans. À midi et demi on se mit à table. Membrée voulut découper un pâté. A peine avait-il enfoncé le couteau, qu'il poussa un cri et pâlit ; puis il devint tout rouge et tomba mort.

Son corps a été ramené à Paris et inhumé dans le cimetière du Père-Lachaise.

Le Chalet des Sept-Laux

Ce chalet, que représente notre gravure, a été construit par la Société des Touristes du Dauphiné. Son inauguration, qui a eu lieu le 23 juillet dernier, a été l'occasion d'une fête, à laquelle ont pris part un grand nombre d'alpinistes, entre autres une caravane de membres du Club alpin suisse.

La vallée des Sept-Laux, une des plus pittoresques du Dauphiné, tire son nom de sept lacs principaux qu'on y rencontre. Elle est située entre Allevard-les-Bains et Oisans à une altitude moyenne de 2,100 mètres et communique aussi par divers cols avec la vallée de l'Isère et la Maurienne. C'est à côté d'une ancienne cabane de pêcheurs, seul abri que les touristes trouvaient autrefois dans cette région, et qu'elle avait amélioré, que la Société des Touristes du Dauphiné a construit le nouveau chalet. Il contient dix lits ; un gérant y habite et reçoit les voyageurs.

La Société des Touristes du Dauphiné a été fondée à Grenoble le 24 mai 1875. Elle a une section à Paris et compte plus de six cents membres. Elle s'occupe d'encourager et de faciliter les excursions de montagnes par une bonne organisation des guides et des porteurs qui sont soumis à un tarif, en construisant des châlets et des refuges, et en améliorant les sentiers et les passages difficiles. — Elle publie chaque année un Annuaire.

Octobre — La chute des feuilles

L'automne est venu. Il est venu bien vite, comme s'il eût été jaloux de l'été. Et pourquoi en serait-il jaloux ? Ne peut-il pas lutter avec la saison chaude ! N'apporte-t-il pas les présents de cette déesse à qui les anciens ont, par égard pour les poètes, donné un nom qui rime avec automne : Pomone donne des fruits ? Les couchers de soleil, rouges dans la brume transparente d'octobre, n'ont-ils pas leur charme, quand ils passent à travers les grands bois qui gardent encore leurs feuilles passées teintes en or bruni.

Il semble que l'automne soit la saison de la rêverie intime. Au printemps, on veut vivre. La sève sanguine court dans les veines. Le *moi* disparaît et fait place au *nous*. En été, tout s'épanouit, tout fleurit. A chaque pas, le parfum des roses ou le bourdonnement de l'abeille appelle l'âme au dehors, et les chauds rayons du soleil engourdissement la pensée. En hiver, le coin du feu vous retient, et la lampe qui brille au-dessus du foyer appelle le livre. En automne seulement, on revient vers les jours passés, on descend en soi, on sonde l'avenir : au printemps, on aime ; en été, on vit ; en automne, on rêve.

—La petite scène se passe dans une des premières études de Paris.

Il s'agit de la liquidation d'une succession.

Le notaire : Dites-nous, madame, sous quel régime vous êtes-vous mariée ?

La dame vivement : sous l'Empire, monsieur.

DE TOUT UN PEU

Remarques pleines d'actualité : Tant que l'Irlande a gardé le silence sur ses malheurs, l'Angleterre est restée sourde à ses remontrances.

En creusant un puits artésien en Californie, on a trouvé un éléphant à 60 pieds sous terre. Il paraît qu'il cherchait le pôle Nord.

Autrefois, le fait de marcher en dormant paraissait très étonnant ; mais, depuis que les hommes de police en ont fait un système, tout l'intérêt est disparu.

On invitait un policeman, de service pour la nuit, à prendre une tasse de café. "Non, dit-il, quand je prends du café, je ne puis pas dormir." Touchant aveu.

Les expositions deviennent de plus en plus à la mode. L'an prochain, il y aura à Berlin une exposition d'instruments de musique. Pourvu qu'on n'ait pas l'idée de les essayer tous à la fois.

"Comme votre enfant a le front saillant, dit, madame X..., à son amie ; est-ce que ça lui vient de son père ?" "Non, ça vient d'une chute qu'il a faite dans l'escalier."

Un enfant de la Verte Erin s'était marié à dix-neuf ans, et n'avait pas à se louer de sa précocité ; aussi, il promettait bien de ne jamais se marier aussi jeune, quand il vivrait aussi vieux que Mathusalem.

Il n'y a rien comme la vraie raison pour tout ce qu'on fait. Un commandant, sur le champ de bataille, crie à ses soldats : "Serrez les rangs, serrez donc les rangs ; si vous continuez à vous disperser, l'ennemi ne pourra jamais tuer personne, serrez donc les rangs !"

Les médecins anglais proscriivent les plantes dans les chambres à coucher ; les médecins français disent qu'elles donnent des rêves délicieux ; les médecins américains ne disent rien, mais ils portent leur opinion sur la note.

La Société pour la Protection des Animaux a donné avis qu'elle intenterait certainement des poursuites contre ceux qui prendraient part à la chasse au renard. On peut supposer l'émoi qui règne dans les cercles sportifs.

Un pickpocket parisien a voulu jouer à l'honnêteté ; il volait les porte-monnaie et allait les déposer au bureau de police, se contentant de recevoir une récompense honnête ; par malheur, son système a été découvert, et il est en prison à rechercher de nouvelles combinaisons.

Il paraît qu'à Boston les viveurs les plus aristocratiques se paient d'excellents dîners à \$30 par tête, sans les vins, et la population reste persuadé que la vie est trop chère. Le prince Demidoff paya un jour 1,000 francs, chez la célèbre madame Bouton, pour un dîner de trois couverts, sans seulement discuter la note. C'est une simple question d'appétit.

En séance solennelle des chevaliers de l'Ordre Norvégien de St-Olof, sous la présidence du roi lui-même, les insignes et le brevet de chevalier ont été retirés au baron Hoffmann, à cause de certaines opérations d'un caractère douteux, auxquelles il avait participé à la bourse de Vienne.

L'ordre de St-Olof est représenté à Montréal par deux de nos éminents citoyens.

Un avocat du nom de Walser vient de fonder, dans l'ouest du Missouri, une ville qui ne devra être habitée que par des infidèles. Jamais on ne devra y bâtir une église ou un temple, jamais il ne devra y pénétrer une bible ou un livre de prière. Il paraît qu'il a environ 300 adhérents. Le nom de la ville est Libéral. C'est un nom assez faux ; il n'y a guère de libéralité chez ceux qui ne peuvent souffrir que les autres croient, et qui veulent imposer aux autres leur manque absolu de foi.

Les barbiers ont récemment tenu un congrès à Berlin pour discuter les détails et l'étiquette de leur profession. Plusieurs décisions importantes ont été prises. A l'avenir, il faudra commencer à raser le client par la joue gauche, et il est strictement défendu de pincer le nez. Les artistes au rasoir pourront indifféremment distribuer le savon avec la main ou avec le blaireau. Quant à la conversation à tenir, il a été décidé, sur division, que les barbiers en service devaient s'abstenir de discuter les questions religieuses, politiques, littéraires, philosophiques, commerciales et artistiques. On permet les observations sur la température, comme marque d'intérêt, à l'arrivée et au départ du client.

Le comble de la tendresse : Embrasser l'espace.

Le comble de la gourmandise : Vouloir manger un pâté... de maisons.